

22 avril 2021, 16 h 30

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour du 22 avril 2021.

En chiffres	Cas confirmés : 78	Guérisons : 75	Tests négatifs : 6 969	En attente de résultat : 25	Nombre de tests effectués : 7 072	Nombre de doses administrées : 46 304	Décès : 1
--------------------	--------------------	----------------	------------------------	-----------------------------	-----------------------------------	---------------------------------------	-----------

État d'urgence : L'état d'urgence a été prolongé le 3 mars 2021.

Soins de santé

- Il y a deux cas actifs de COVID-19 au Yukon. Le 21 avril, un cas supplémentaire a été annoncé en lien avec un voyage à l'étranger. La personne a reçu un résultat positif à son retour au Canada et a terminé sa période d'isolement avant de revenir au Yukon. Ces personnes étant rétablies, elles ne sont pas considérées comme des cas actifs.
- Le médecin hygiéniste en chef du Yukon a émis un avis d'exposition possible pour le Andrea's Restaurant, Alaska Hwy Truckers Pub and Grill de Watson Lake. Toute personne ayant fréquenté cet endroit entre 6 h et 11 h le 9 avril et qui ressent des symptômes de la COVID-19 doit passer un test de dépistage. Consulter les avis d'exposition : yukon.ca/fr/avis-exposition-possible-covid-19
- La proportion de résidents, par région, ayant reçu la première dose du vaccin de Moderna est la suivante : 72 % pour le nord du territoire; 81 % pour l'ouest; 54 % pour le centre; 59 % pour le sud-est et 72 % pour Whitehorse. La proportion de résidents, par région, ayant reçu la seconde est la suivante : 66 % pour le nord du territoire; 74 % pour l'ouest; 47 % pour le centre; 53 % pour le sud-est et 59 % pour Whitehorse. Les données les plus récentes sur la vaccination et les rapports d'avancement se trouvent au yukon.ca/fr.
- Les équipes de vaccination ont maintenant terminé leur troisième visite dans les collectivités du Yukon. Les résidents de 18 ans et plus peuvent appeler leur centre de santé local pour prendre rendez-vous ou se faire vacciner à Whitehorse.
- Les résidents de 18 ans et plus peuvent recevoir la première ou la seconde dose du vaccin, avec ou sans rendez-vous, au Centre des congrès de Whitehorse. Pour prendre rendez-vous ou obtenir de plus amples informations, consultez la page yukon.ca/fr/voila-notre-chance.
- Des vaccins seront offerts à tous les étudiants qui reviennent dans le territoire et aux travailleurs saisonniers arrivant au Yukon qui souhaitent être immunisés pendant leur période d'isolement. Les étudiants et les travailleurs saisonniers de 18 à 29 ans auront la permission de quitter leur lieu d'isolement pour recevoir le vaccin. Les touristes et les visiteurs qui ne peuvent pas montrer une preuve de résidence ou d'emploi ne sont pas admissibles. Rendez-vous au Yukon.ca/fr pour plus de détails.
- Le Centre de dépistage et d'évaluation COVID-19 est ouvert du lundi au dimanche de 8 h 30 à 18 h. Les personnes qui présentent des symptômes graves et qui ont besoin d'assistance immédiate peuvent se rendre aux urgences de l'Hôpital général de Whitehorse, à un hôpital communautaire ou à un centre de santé.
- Afin d'aider les Yukonnais et les Yukonaises à risque à faire face à la pandémie, des [services en ligne de santé mentale et de soutien social](#) sont mis à leur disposition.

Déplacements et frontières

- Le Canada et les États-Unis ont convenu de garder leur frontière fermée aux déplacements non essentiels jusqu'au 21 mai 2021.
- Toute personne qui entre au Yukon doit s'isoler pendant 14 jours. Sont exemptés de cette obligation, les travailleurs des services vitaux qui ont quitté le Yukon dans l'exercice de leurs fonctions et les résidents des zones frontalières, dont Atlin, Lower Post, Fire Side, Jade City, Fraser, Good Hope Lake et Pleasant Camp. Dès qu'ils n'exercent pas leurs fonctions, les travailleurs des services vitaux sont tenus de s'isoler.



Entreprises et aides financières

- Le gouvernement du Yukon prolonge plusieurs programmes économiques en réponse à la COVID-19 pour soutenir les entreprises yukonnaises : yukon.ca/fr/news/prolongement-du-soutien-aux-entreprises-du-yukon-touchees-par-la-covid-19.
- Renseignez-vous sur la gamme de programmes offerts à la population durant la pandémie en visitant yukon.ca/fr/covid-19-mesures-d-aide-sociale-et-economique.

Application de la loi

- Le gouvernement du Yukon a prolongé l'état d'urgence en vertu de la Loi sur les mesures civiles d'urgence pour une période supplémentaire de 90 jours. Une liste complète des arrêtés ministériels et des modifications législatives sous le régime de la Loi se trouve au yukon.ca/fr/modifications-legislatives-relatives-covid-19. Pour signaler toute infraction probable à la Loi sur les mesures civiles d'urgence, allez au yukon.ca/fr/signalement/lmcs.